

COMMANDE AFFICHETTES DE TARIFS TAXI 2020

Autocollante translucide - HAUTE - SAVOIE

Quelles sont les obligations réglementaires relatives à la publicité des prix des taxis ?

L'article 8 de l'arrêté relatif aux tarifs des courses de taxi pour 2020 en Haute - Savoie prévoit :

Les tarifs (...) fixés par arrêté préfectoral doivent faire l'objet d'un affichage visible et lisible pour tous les clients, comportant obligatoirement :

- Le montant de la prise en charge
- Le montant de la course minimale
- Les conditions d'application des différentes positions tarifaires, leur valeur et le tarif d'attente
- Les conditions d'application du tarif neige verglas et sa valeur
- Les suppléments éventuels pour le transport de plus de 4 personnes et le chargement de bagages.

Nouvelles obligations d'affichage :

- La possibilité de régler la course par CB
- Les conditions de délivrance de la note
- L'adresse de réclamation

l'école du taxi vous propose la fourniture d'affichettes autocollantes translucides (format A5) ce qui vous permettra de pratiquer à bord de votre véhicule taxi une information visuelle pratique, professionnelle et conforme à la règle, le tout sur un seul et unique document.

La Direction Départementale de la Protection de la Population (ex-DCCRF) est chargée de contrôler l'application sur le terrain de cette obligation de publicité des prix pratiqués par les taxis en circulation.

Nom/Prénom ou Raison Sociale: _____

Numéros de téléphones (fixe et portable): _____

Email: _____

N° d'autorisation Stationnement Taxi: _____ sur la/les commune(s) de : _____

Adresse de livraison : _____

Je commande à la société FMS Taxi _____ "**Affichettes de tarifs taxis 2020**".

Je joins à mon envoi un chèque de 10,20€ (prix unitaire TTC). La facture me sera adressée à l'envoi de l'affichette.

Chèque n° _____ Banque : _____

Ordre : FMS TAXI - 745, route de Charny 74800 ETEAUX

Signature et cachet commercial :